

Délibération n°2022-57

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE
Objet : Plan de financement étude pré-opérationnelle Station de Lure : actualisation

Accusé de réception en préfecture
004-24040440-20220621-2022-57-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 juin 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

David GEHANT ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Sylvie SAMBAIN ; Danièle KLINGLER ; Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; Nicolas FURET ; Maryse BLANC ; Didier DERUPTY ; Marc DINI ; Christian CHIAPPELLA.

Étaient représentés :

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
Mme Dominique ROUANET donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. David GEHANT
M. Paul ROMAND donne procuration à M. Didier DERUPTY

Absents excusés :

Nadine CURNIER, Camille FELLER, François PREVOST, Philippe VUILQUE, Dominique ROUANET, Rémi DUTHOIT, Robert USSEGLIO, Patricia PAUL, Paul ROMAND.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure,

VU la délibération N° 2022-32 du 24 mars 2022 ayant approuvé la demande d'autorisation de commander toute étude pré-opérationnelle ayant trait aux projets d'aménagement et de développement « quatre saisons » de la Station de Lure, ainsi que le plan de financement correspondant et autorisé Monsieur le Président à solliciter les financements à cet effet ;

Accuse de réception en préfecture
004-240400440-20220621-2022-57-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022

ATTENDU que les pourcentages indiqués dans le plan de financement présenté dans la délibération du conseil communautaire susvisée n°2022-32 du 24 mars 2022 sont à revoir ;

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de modifier ladite délibération de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE STATION DE LURE				
OBJET DE LA DEPENSE	Montant € HT	FINANCEMENT	Montant € HT	%
Etude d'impact et schéma d'aménagement de la station de Lure	20 000 €	ETAT – FNADT	10 000 €	50,00
		AUTOFINANCEMENT	10 000 €	50,00
TOTAL	20 000 €		20 000 €	100,00

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver la modification de la délibération n°2022-32 du 24 mars 2022 selon les modalités exposées ci-dessus ; étant précisé que le reste de la délibération demeure sans changement ni modification ;
- D'approuver le nouveau plan de financement présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte notifié ou publié ou affiché le :